

Héritage



Dans ce numéro

Protection de la succession

2

Ateliers 2008-2009 du Bureau des dons planifiés

4

Programme de voyages, édition 2009

4

Assurance voyage

4



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

Une ancienne de l'Université d'Ottawa investit dans l'avenir

Claire Holmes pose des gestes concrets pour un monde meilleur

par Jennifer Thomas, en collaboration avec Claire Holmes



Claire Holmes et son époux John Tomczak au sommet du mont Tolmie, au cœur de Victoria (C.-B.).

Depuis fort longtemps, Claire Holmes entretient des liens précieux avec l'Université d'Ottawa, où elle a étudié puis travaillé jusqu'à sa retraite. Au début des années soixante, sœur Claire-Alma – elle faisait alors partie des Sœurs Grises de l'Hôpital Général d'Ottawa – s'est inscrite à des cours d'été et du soir en commerce, alors rattachés à la Faculté des arts.

En mai 1964, elle quitte les ordres, reprend son nom (Marie Claire Lucille Desjardins) et poursuit ses études à temps plein. Cette année-là, elle entre comme commis à temps partiel au Département des finances de l'Université. En 1965, elle est promue adjointe à temps plein du père Marcel Bélanger (O.M.I.), alors vice-recteur à l'Administration, et redevient étudiante à temps partiel. Puis, en 1966, elle obtient un grade B.Com. et épouse plus tard John Holmes.

C'était une période trépidante à l'Université d'Ottawa. Sous le rectorat du père Roger Guindon, l'Université est

passée d'un petit établissement d'oblats catholique privé à une université publique florissante, subventionnée par la province. Pendant de nombreuses années, Claire a été adjointe administrative pour Allan Gillmore, le vice-recteur permanent à l'Administration, jusqu'à la création du « Service des budgets ». Elle en est alors devenue la première directrice, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en juillet 1989.

Au terme de 25 années comme employée de l'Université d'Ottawa, Claire maintient ses liens avec son *alma mater*. Depuis plus de 10 ans, elle fait des dons à l'Université et contribue aux bourses d'études pour appuyer les étudiantes et étudiants qui aspirent à réussir, plus tard, sur le marché professionnel. Claire a également établi un legs testamentaire en 1993 et elle continue à participer aux activités des anciens à Victoria (C.-B.), où elle habite maintenant.

Claire accorde une grande valeur aux contributions sous forme de legs ou de dons annuels puisqu'elles aident à bâtir une base solide pour le futur groupe d'anciens et d'anciennes. De plus, les dons annuels offerts par mensualités sont faciles à budgétiser et peuvent facilement être augmentés quand les circonstances le permettent. Claire croit fermement à l'importance d'obtenir une formation de premier ordre et fait la réflexion suivante à ce sujet :
(suite page 2)

« Je garde d'excellents souvenirs de mon séjour à l'Université d'Ottawa, à la fois comme étudiante et comme employée. Je m'y suis épanouie.

À certains moments, c'était tout un défi d'être femme dirigeante, mais j'ai su faire mes preuves. Les échanges avec les jeunes étudiants, les doyens et les directeurs ont mis beaucoup de piquant dans ma vie. Puis, j'ai eu la chance d'avoir des collègues extraordinaires sur qui j'ai toujours pu compter, surtout lorsqu'il fallait faire des heures supplémentaires pour respecter des échéances serrées ou mettre en place des compressions budgétaires. Nous étions bons amis à l'époque et nous le sommes encore. Les leçons apprises au cours de ces années à l'Université me servent encore chaque jour dans mes tâches de bénévolat. » (Traduction libre)

M^{me} Holmes est bénévole depuis huit ans au *Victoria Hospice Society*, où son époux John Holmes est décédé à peine six mois après qu'elle s'est retirée de l'Université d'Ottawa. Elle offre maintenant du soutien aux personnes en deuil d'un être cher. C'est d'ailleurs à ce centre de soins palliatifs qu'elle a rencontré son deuxième époux, John Tomczak; lui aussi y a perdu son épouse et y fait du bénévolat.

Ils sont heureux ensemble et passent beaucoup de temps avec les huit précieux petits-enfants dont Claire a hérité par alliance.

Claire invite les étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa à se donner à fond et à saisir toutes les occasions qui passent. Pour elle, participer aux activités et aux projets continus sur le campus ouvre de nouveaux horizons et favorise la confiance en soi, en préparation pour le marché du travail. Elle leur suggère également de rester en communication avec leur *alma mater* en participant, par exemple, aux rencontres d'anciens dans leur région respective ou aux Retrouvailles, occasion par excellence pour retrouver des connaissances sur le campus.

Vous aimeriez laisser un héritage exemplaire pour les générations futures à l'Université d'Ottawa? Alors, communiquez avec **Marlene Scheel, directrice adjointe des Dons planifiés, au 613-562-5800 poste 3426 ou au mscheel@uOttawa.ca**. Les dons planifiés (titres, legs testamentaires, polices d'assurance vie, etc.) sont un moyen unique de faire progresser vos objectifs financiers personnels et d'aider l'Université d'Ottawa à atteindre ses objectifs éducatifs. Marlene se fera un plaisir de vous expliquer certaines stratégies de dons très avantageuses sur le plan des revenus et des impôts.

Protection de la succession

Brophy Financial Planning/Dundee Wealth

Article fourni par Charles Brophy, CFP, RFP, CLU, CSA. Vous pouvez joindre M. Brophy par téléphone (613-728-9573) ou par courriel (charlie@brophyfinancial.com).

Pour de nombreuses personnes qui ont passé leur vie à constituer leur patrimoine, seules ou en couple, l'heure de la retraite approche ou a déjà sonné.

Le plus important pour ces personnes est de garder le même style de vie tout au long de leur retraite, de minimiser l'impact de l'impôt sur leur succession grâce à une planification minutieuse et de léguer des biens à leurs héritiers de la façon la plus efficace possible sur le plan fiscal.

En planifiant leur succession, ces personnes pourront :

- éviter les querelles familiales;
- prendre des dispositions pour encadrer des héritiers dépendants;
- aider leurs enfants et leurs petits-enfants;

- contribuer à leur organisme caritatif préféré;
- réduire l'impact de l'impôt sur leur succession.

Il y a, à toutes fins utiles, trois « taxes » à connaître :

- l'impôt sur les gains en capital faits sur les biens et les investissements;
- l'impôt sur les sommes provenant d'un régime d'épargne-retraite (RÉR) ou d'un fonds de revenu de retraite (FRR);
- les frais d'homologation sur les biens non détenus en propriété conjointe.

De ces trois taxes, les frais « d'homologation » sont sans doute la moins importante. Pourtant, c'est celle que de nombreuses personnes cherchent à éliminer, sans se soucier des deux autres, pourtant plus onéreuses.

Prenons l'exemple d'un couple âgé de 75 ans, possédant trois biens importants : une maison d'une valeur de 500 000 \$, un chalet d'une valeur de 300 000 \$ et 500 000 \$ en RÉR et en FRR. Une fois les deux époux décédés, il faut payer les trois « taxes » suivantes :

Couple de 75 ans

	Valeur marchande (\$)	Montant à payer (\$)
Maison	500 000	0
Chalet (coût : 100 000 \$)	$(300\,000 - 100\,000 \div 50\%) \times 46\%$	46 000
FERR	$500\,000 \times 46\%$	230 000
Frais d'homologation		19 500

Il existe un certain nombre d'options pour payer ces taxes :

- Une première option serait de vendre des biens après le décès des deux époux. Cependant, l'exécuteur pourrait avoir de la difficulté à vendre à un prix raisonnable si le marché immobilier ou boursier est à la baisse ou si les biens ne sont pas liquides.
- L'exécuteur pourrait aussi, comme deuxième option, tenter d'obtenir un prêt pour payer les taxes en attendant la vente des biens. Cependant, les banques répugnent à prêter de l'argent à une succession qui n'est pas réglée. Et même si l'emprunt se révélait possible, il faudrait aussi tenir compte des coûts d'emprunt.

- Une troisième option serait d'épargner suffisamment pour payer les taxes au moment du décès. Cependant, personne ne sait le temps qu'il lui reste (à quel moment nous mourrons) et les revenus de l'épargne sont imposables, ce qui réduit le capital net disponible après le décès.
- Une quatrième option serait de tout dépenser, puis de mourir au moment prévu. Cette option, bien que séduisante, n'est pas réaliste. De plus, notre peur de la pauvreté l'emporte généralement sur notre désir d'éviter l'impôt.
- Enfin, la dernière option, et selon moi, la meilleure, consiste à placer une partie de votre argent libre dans un abri fiscal peu connu pour payer ces taxes. De cette façon, vous pourrez aussi faire fructifier votre argent pour vos propres besoins.

Pour protéger votre succession au maximum, la première chose à faire est d'évaluer le montant des taxes payables sur vos biens en dollars d'aujourd'hui et d'estimer leur montant futur. Vous pourrez ensuite discuter avec votre conseiller financier des façons les plus économiques de les payer.

Notre bureau vous offre une consultation gratuite pour discuter de l'impact de ces taxes sur votre succession et des différentes options disponibles.

Devenez membre du Cercle Héritage

Les personnes qui ont fait un legs ou un don différé à l'Université d'Ottawa sont invitées à se joindre au Cercle Héritage. Les membres du Cercle reçoivent un certificat spécial et, à l'occasion, des laissez-passer ou des invitations pour des activités sur le campus, en particulier celles de la Société Tabaret. Pour confirmer votre adhésion au Cercle Héritage, veuillez communiquer avec **le Bureau des dons planifiés de l'Université d'Ottawa**.

Ateliers 2008-2009 du Bureau des dons planifiés

Les ateliers du Bureau des dons planifiés se poursuivront à l'automne 2008 et au printemps 2009.

Calendrier de l'automne 2008

Mercredi 8 octobre **10 h – 12 h**

Charles Brophy, de la firme Brophy Financial Planning, présentera son exposé **Estate Preservation**. Il proposera diverses stratégies pour réduire l'impôt à payer sur votre succession et montrera comment les fiducies peuvent diminuer la charge fiscale pour vos héritiers. En anglais seulement.

Mercredi 12 novembre **10 h – 12 h**

L'atelier **Establishing a Trust as Part of Your Estate Plan** sera présenté par Brian Morrison de la firme BMO Nesbitt Burns. Il vous expliquera comment utiliser les fiducies et d'autres moyens pour protéger votre patrimoine et vous assurer que vos volontés seront respectées. En anglais seulement.

Calendrier du printemps 2009

Mercredi 4 mars **10 h – 12 h (A); 14 h – 16 h (F)**

Le testament comme outil de planification fiscale / The Tax Planned Will. Cet atelier sera présenté en anglais le matin par Linda Hancock, du Groupe Investors, et en français l'après-midi par Allison White, également du Groupe Investors. Au cours des deux séances, on expliquera comment protéger vos actifs pour vos héritiers.

Mercredi 22 avril **10 h – 12 h**

The Responsibilities of the Executor. Anna Sundin (LL.B.) expliquera les responsabilités d'un exécuteur ou d'une exécutrice, afin de vous aider à bien choisir cette personne pour votre succession. Ces renseignements sont utiles également pour quiconque a accepté d'être exécuteur testamentaire pour un membre de sa famille ou un ami. En anglais seulement.

Mercredi 13 mai **10 h – 12 h (A); 14 h – 16 h (F)**

Stratégies d'assurance-vie pour faire des dons à vos oeuvres de bienfaisance préférées. Au cours de cette présentation interactive d'Alain Lévesque, du Groupe DeVimy, vous découvrirez différentes stratégies pour utiliser l'assurance vie pour faire des dons de charité. La séance du matin se déroulera en anglais et celle de l'après-midi, en français.

Mercredi 3 juin **10 h – 12 h**

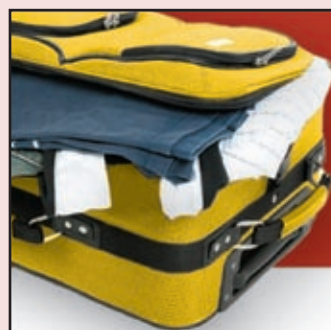
Travel and Health Insurance. Shawn McCord et Bonita Oliver, de la firme Johnson Inc., parleront de l'assurance voyage MEDOC, que l'Association des anciens de l'Université d'Ottawa appuie. Exposé en anglais, mais possibilité de poser des questions en français à Sylvie Laframboise, également de cette firme.

Pour vous inscrire ou nous proposer des thèmes qui vous intéressent, prière de nous joindre par courriel à heritage@uottawa.ca ou par téléphone au **613-562-5800 poste 3440**.



Programme de voyages, édition 2009

Avez-vous le goût de voyager? Joignez-vous à l'Association des anciens de l'Université d'Ottawa afin de découvrir les îles Galápagos, la beauté de la Toscane, les eaux de Tahiti, la Polynésie française ainsi que plusieurs autres destinations. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau des relations avec les anciens au **613-562-5857** ou visitez le www.uOttawa.ca/anciens.



Nous introduisons
l'Assurance voyage
MEDOC^{MD} pour
les anciennes
et anciens.

Soins médicaux d'urgence
Régime annuel et régime pour voyage unique
Garantie pour Annulation/Interruption de voyage

www.johnson.ca/uOttawa
1.866.60.MEDOC (1.866.606.3362)

 **Johnson Inc.**

Association des anciens
Université d'Ottawa



MEDOC^{MD} est une marque déposée de Johnson Inc. MEDOC^{MD} est souscrit auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances et administré par Johnson Inc. Propriété commune de Johnson Inc. et de la Royal & Sun Alliance du Canada.

Héritage

Les renseignements et les opinions exprimées dans le présent bulletin proviennent de différentes sources jugées fiables, mais *Héritage* ne peut garantir leur exactitude. L'Université d'Ottawa, son personnel et ses agents ne peuvent être tenus responsables des erreurs et des omissions ou des dommages causés par l'utilisation de l'information ou des opinions publiées. Il est important que les lecteurs consultent leur propre conseiller professionnel pour déterminer l'à-propos de l'information et des opinions publiées dans le présent bulletin. Il est entendu que le présent bulletin ne fournit pas de conseils d'ordre juridique ou comptable, ni d'autres conseils d'ordre professionnel.

Pour en savoir plus :

Bureau des dons planifiés, Université d'Ottawa
190, avenue Laurier Est, Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Tél. sans frais : 1-888-352-7222 ou **Tél. :** 613-562-5862
Courriel : heritage@uOttawa.ca
www.uOttawa.ca/anciens/dons/donsplanifiés
Numéro d'organisme de bienfaisance :
11927 8877 RR0001